



Vélo-Cité 63

Association reconnue d'intérêt général

Affiliée à la Fédération nationale des usagers de la bicyclette (FUB)

☎ Centre des associations / 21, rue Jean Richepin / 63000 CLERMONT-FERRAND

✉ velocite63@free.fr - <http://www.velocite63.net>

Clermont-Ferrand, le 21 mars 2011

Copie de cette lettre à :

- *Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique*
- *Mesdames et Messieurs les Maires des communes de Clermont-Communauté*
- *Monsieur le Président de la FUB*
- *France Bleu Pays d'Auvergne*
- *La Montagne*
- *T2C*

Monsieur le Président,

Vélo-Cité 63 tient à vous faire part de son indignation et de son exaspération suite à la campagne agressive, sans nuance et contre-productive menée par la T2C dans les médias locaux et sur son site Internet, assimilant les cyclistes urbains à des « acrobates » mettant en cause « la sécurité des autres » s'ils roulent sur la plate-forme du tramway.

Cette campagne fallacieuse aurait mérité davantage de retenue et de discernement.

Retenue car, dans une agglomération encore trop peu cyclable et au relief plutôt défavorable, le cycliste urbain mériterait une autre forme de considération. Non, le cycliste urbain ne menace pas la « sécurité des autres », il la respecte. Il ne serait pas inutile de rappeler à la T2C que l'utilisation du vélo en ville, c'est zéro émission de gaz polluant, zéro nuisance sonore, zéro risque de tuer un piéton, zéro impact sur l'état des voiries, zéro gaspillage d'énergie fossile et un progrès certain en matière de santé publique. Il ne serait pas non plus inutile de rappeler à la T2C que le vélo est complémentaire au transport en commun, et non une gêne pour lui.

Discernement car, si parfois le cycliste urbain emprunte la voie du tramway, c'est bien pour augmenter sa sécurité et respecter les piétons. En l'absence d'aménagement cyclable, par exemple rue du Creux de la Chaux, rue Gonod, place de Jaude, avenue des Etats-Unis et à l'amorce de la rue Montlosier, il est plus aisé de circuler sur la voie du tram, ce dernier y étant par ailleurs lent, visible et prévisible.

Dans la plupart des agglomérations françaises où un tramway circule, des portions de sa voie sont autorisées aux cycles, quand il n'y a pas d'aménagement cyclable alternatif et/ou quand le tramway est lent. Une attitude de partage et de concertation qui encourage à l'utilisation des modes doux mais qui fait défaut chez nous. Les participants au congrès national de la FUB du 15 au 17 avril 2011 ne manqueront pas, hélas, de s'émouvoir de retard ...

On nous signale le cas d'un cycliste urbain récemment arrêté, avec sirène et giro-phare, puis verbalisé à hauteur de 138 € pour avoir circulé rue Gonod sur la voie du tramway, sur une portion où sa vitesse limitée à 20 km/h ! A l'heure où une réflexion se poursuit au niveau national sur l'instauration d'un code de la rue et au regard des arguments exposés ci-dessus, cette sanction n'est-elle pas déplacée et disproportionnée ?

Nous pourrions nous aussi faire campagne sur les comportements imprudents de certains conducteurs de bus (dépassements frôlants y compris sur la droite, non-respect des vitesses limites, de la distance de sécurité, ...) et de tramway (téléphone portable et prise de photo avec 100 personnes à bord, coups de klaxon intempestifs, agressivité, ...) à l'égard des cyclistes urbains.

En conclusion, nous demandons solennellement au SMTC de modérer les ardeurs de son exploitant vis-à-vis des cyclistes urbains et de suggérer aux autorités de police de faire preuve d'apaisement, de tolérance et de discernement.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre requête, nous vous prions de croire, Monsieur le président, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour Vélo-Cité 63,
Le Président



David GESLAND

Monsieur Serge GODARD
Président du SMTC
2 bis, rue de l'Hermitage
63063 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1